

PROCES VERBAL

DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 JUIN 2026

L'an deux mil vingt-six le cinq juin, à 8 heures, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, et dûment convoqués le 28 mai 2026, dans le lieu ordinaire de leurs séances, les membres du Conseil Municipal nouvellement élus de la commune de BLANZAC, sous la présidence de Monsieur Alain PREVÔT, Maire de BLANZAC.

Présents : Mrs PREVOT Alain - TREVISIOL Noël - Mme LAGOUTTE Delphine – Mrs COLIN Alexandre - MATHIEU Alain - Mmes GAUCHON Danielle - DE RESENDE Christine - VAN DEN BERGHE Marie et M. LEGRIS Adrien

Absents excusés : PITON Sébastien (pouvoir à TREVISIOL Noël) et Clémence LE QUÉRÉ (pouvoir à DE RESENDE Christine)

Secrétaire de séance : Noël TREVISIOL

- **Approbation du procès-verbal du 28 avril 2026 :**

Après délibérations, aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité par vote à main levée.

- **Elections sénatoriales – désignation des délégués et des suppléants :**

Le maire cite le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs. Chaque conseil municipal est invité ce jour à désigner ses délégués titulaires et suppléant qui voteront pour les prochaines élections sénatoriales au mois de septembre prochain.

A Blanzac, il faut un délégué titulaire et trois délégués suppléants.

Le bureau est constitué du maire qui préside, des deux conseillers municipaux présents les plus âgés soit Alain MATHIEU et Danielle GAUCHON et les deux conseillers municipaux présents les plus jeunes à savoir Alexandre COLIN et Adrien LEGRIS.

Noël TREVISIOL est nommé secrétaire.

Le maire fait part des candidatures :

- . Alain PREVÔT se présente en tant que délégué titulaire

- . Noël TREVISIOL - Delphine LAGOUTTE et Alexandre COLIN se présentent en tant que délégués suppléants.

Le conseil municipal procède alors à bulletin secret à l'élection du délégué titulaire.

Les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 11
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 11
- majorité absolue : 5

Alain PREVÔT ayant obtenu 11 voix, soit la majorité absolue est proclamé élu en qualité de délégué titulaire pour les élections sénatoriales et a déclaré accepter le mandat.

Le conseil municipal procède alors à bulletin secret à l'élection des trois délégués suppléants.

Les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 11
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 11
- majorité absolue : 5

Noël TREVISIOL – Delphine LAGOUTTE et Alexandre COLIN ayant obtenu 11 voix chacun, soit la majorité absolue sont proclamés élus en qualité de délégués suppléants pour les élections sénatoriales et ont déclaré accepter le mandat.

- **Désignation d'un représentant au sein de la CLECT :**

Le Maire informe le Conseil municipal qu'il y a lieu de désigner un délégué pour siéger à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées, commission obligatoire de la Communauté de Communes. Il est proposé par le Conseil Communautaire de désigner un membre par commune.

Après délibérations et par vote à main levée, Alain PREVÔT est désigné à l'unanimité en tant que délégué de la CLECT.

- **Questions diverses :**

Le maire demande ensuite s'il y a des questions ce qui n'est pas le cas.

La prochaine réunion du conseil municipal est fixée au jeudi 11 juin.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 8 heures 50.